

Le rendement de votre compte d'épargne

Le rendement d'un compte d'épargne est le montant des intérêts que génère votre épargne. Ce montant est calculé au moyen du **taux d'intérêt**, exprimé en **pourcentage sur une base annuelle**. La rémunération totale se compose d'un **intérêt de base** et d'une **prime de fidélité**.

Intérêt de base

Qu'est-ce que c'est ?

L'intérêt de base est la rémunération que vous percevez **pour chaque jour** où votre épargne se trouve sur votre compte. Cette rémunération est acquise quotidiennement à partir du jour du versement.

Quand est-il versé ?

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte.

Bon à savoir

La banque peut **adapter** le taux de base et en informera ses clients en temps utile. Le nouveau taux d'intérêt s'applique au montant déjà présent sur le compte ainsi qu'aux versements ultérieurs.

Exemple :

Le 1er avril, vous déposez € 5 000, dont vous retirez € 1 000 le 1er septembre. Quel est le montant des intérêts de base que vous percevrez le 1er janvier avec un taux de base de 1 % ?

Intérêts de base jusqu'au 1er septembre $5000 \times 0,15\% \times 182 \text{ jours}/365$	€20,97
Intérêts de base jusqu'au 31 décembre $4000 \times 0,15\% \times 91 \text{ jours}/365$	€13,37
Intérêts de base totaux au 1er janvier	€34,33

Prime de fidélité

Qu'est-ce que c'est ?

La prime de fidélité est acquise pour les montants qui restent sur le compte d'épargne pendant **12 mois consécutifs**. Si vous retirez votre argent plus tôt, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent.

La prime commence à courir le jour du versement. Une nouvelle période d'acquisition de 12 mois commence le lendemain du jour où la prime de fidélité est acquise. La banque peut adapter la prime de fidélité à tout moment, cependant la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou au début d'une nouvelle période reste inchangée pendant 12 mois.

Quand est-elle versée ?

La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte **le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise**, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

3 questions fréquemment posées concernant la prime de fidélité

1. Que se passe-t-il si je retire mon épargne plus tôt ?

Si vous retirez de l'argent de votre épargne, la prime de fidélité ne sera accordée que sur le montant qui reste sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Le montant retiré sera déduit du montant qui est resté le moins longtemps sur le compte. En tant que client, vous perdez donc le moins d'intérêts possible.

2. Que se passe-t-il si le taux de la prime de fidélité change ?

Le taux de la prime de fidélité est fixé pour 12 mois au moment du versement. Pendant cette période, la banque ne peut donc pas adapter la prime pour le montant déposé, même si le taux de la prime de fidélité change une semaine plus tard. La nouvelle prime de fidélité s'applique uniquement aux nouveaux dépôts et aux montants pour lesquels la prime de fidélité en vigueur a expiré. Pour l'épargne déjà présente sur le compte, la prime de fidélité en vigueur reste valable jusqu'à l'expiration de la période de 12 mois.

3. Puis-je transférer de l'argent entre différents comptes chez Santander Consumer Bank tout en conservant ma prime de fidélité ?

C'est possible, sous certaines conditions.

- Vous transférez un montant entre des comptes ouverts au nom du même titulaire auprès de Santander Consumer Bank.
- Il s'agit de transferts entre des comptes d'épargne réglementés et qui n'ont pas été effectués en vertu d'un ordre permanent.
- La prime de fidélité ne reste acquise que pour les trois premiers transferts et à condition que le montant des transferts s'élève à € 500 minimum au cours de la même année.

Attention! Un retrait d'argent peut avoir un impact sur votre prime de fidélité. Vous pouvez simuler son impact dans votre espace client grâce à l'outil "Simulateur de transfert".